

Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

DÉLIBÉRATION 2026.02

Le mardi dix mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

BELBEUF : M. Jean-Guy LECOUTEUX (Titulaire)
BOOS : M. Bruno GRISEL (Titulaire) ; M. Thierry BOURRELIER (Suppléant)
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE : M. Thierry LARIDON (Suppléant)
LE MESNIL-ESNARD : M. Jean-Marc VENNIN (Titulaire)
MESNIL RAOUL : M. Emmanuel GOSSE (Titulaire)
QUEVREVILLE-LA-POTERIE : M. Benoit HUE (Titulaire)
SAINT-AUBIN -CELLOVILLE : M. Maxime DEHAIL (Titulaire)
YMARE : Mme Ingrid BONA (Titulaire)

Nombre de procurations : 0

Excusés :

AMFREVILLE LA MIVOIE : M. Hugo LANGLOIS (Titulaire)
MONTMAIN : M. Cyril MIRIANON (Titulaire)

Participant sans voix délibérative :

MONTMAIN : M. Aymeric BAUDEL (Maire)

Secrétaire de séance : Ingrid BONA

DELIBERATION N°2026.02 – Compte administratif de l'exercice 2025

Monsieur le Président donne désormais lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2025 du SICAPER qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u> Recettes : 1.439.801,31 € Dépenses : 773.126,51 € Excédent de clôture : 666.674,80 €	<u>Section d'investissement :</u> Recettes : 2.190.845,44 € Dépenses : 2.496.537,21 € Reprise excédent 2024 : 1 213 200,25 € Excédent de clôture : 907.508,48 €
<u>Restes à réaliser :</u> Dépenses : 1.408.812,67 € Recettes : 243.360,00 €	

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2025 du budget principal, le comité syndical présidé à cet instant par M. Jean-Marc VENNIN, délibère sur le compte administratif dressé par Monsieur le Président, Jean-Guy LECOUTEUX, qui n'a pas participé au vote :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2025,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Comité Syndical approuve le compte administratif 2025, par 7 voix (unanimité).

Fait à Belbeuf, le 10 mars 2026

**Le Président,
Jean-Guy LECOUTEUX**

Délibération adoptée le 10/03/2026 à BELBEUF
Nombre de votants : 7
A l'unanimité - Vote pour : 7 / Vote contre : 0 / Abstention : 0